

Aurons-nous affaire à un simple laïc déguisé en pape ?



[sedevacantisme](#)

Alors qu'il fuyait Rome par la via Appia, Saint-Pierre rencontra le Christ qui venait en sens inverse. À la célèbre question « *Quo vadis Domine ?* », Celui-ci répondit qu'il allait se faire crucifier une seconde fois. Comprenant sa faiblesse, Saint-Pierre fit demi-tour pour offrir le reste de sa vie terrestre en sacrifice pour le bien de l'Église.

Il semblerait que les traditions se perdent. Benoît XVI, préférant terminer sa vie en pèlerin, vient de démissionner. Par là-même, il désacralise la fonction. Son départ fera désormais jurisprudence. En raison des rivalités profondes entre cardinaux, le nouveau pape pourra être « remercié » aussi vite qu'un président du Conseil de la III^e République. Les raisons officielles (santé, âge...), mais surtout les raisons officieuses seront utilisées pour changer d'employé. L'Église se démocratise et le naturalisme s'impose. Cette tendance est héritée en droite de ligne de Vatican II. Ce concile, dont le but a été d'adapter l'Église au monde, a permis de reconnaître, dans des formules lourdes de conséquences, les droits de l'homme comme la référence incontournable. Ainsi le pape Jean XXIII qui, dans son encyclique « *Pacem in terris* », en 1963, rappela l'importance d'une « *autorité publique de compétence universelle* » ainsi que la Déclaration des droits de l'homme de 1948 : « *Nous considérons cette Déclaration comme un pas vers l'établissement d'une organisation juridico-politique de la communauté mondiale.* » Les hommes d'Église s'engageaient dans le *Nouvel Ordre Mondial* et les principes d'une religion universelle.

Pierre Hillard
Docteur en science politique et essayiste.



[Cliquez pour acheter](#)

Cependant, dans la foulée de Vatican II, un autre événement d'une importance inouïe intervint. Paul VI, dans un document du 18 juin 1968, décida — sans souci aucun de la tradition — d'un **nouveau rituel des ordinations** pour les prêtres et des sacres pour les évêques : le « *Pontificalis Romani* ». Depuis des siècles, le rituel permettant le passage de l'état de laïc à celui de prêtre, comme celui de prêtre à l'état d'évêque, était codifié. Sans jamais soulever le moindre problème. Cerise sur le gâteau, Pie XII usant de son pouvoir suprême et infaillible affirma, par la *Constitution Apostolique* du 30 novembre 1947, le caractère définitif et irréfutable du rite d'ordination. On peut s'étonner de la modification radicale d'un rituel qui a fait ses preuves, d'autant plus que le nouveau ressemble comme deux gouttes d'eau au rituel d'ordination des prêtres anglicans. Or, ce dernier fut condamné d'une manière infaillible par Léon XIII dans son encyclique « *Apostolicae Curae* » en 1896. Même si le nouveau rituel a désormais cours, **des théologiens réputés affirment son invalidité** en raison de ses liens avec l'anglicanisme. **Quand d'éminents théologiens s'opposent pour affirmer ou infirmer la validité d'un rituel, le catholique peut être désorienté car ne possédant pas les connaissances théologiques nécessaires pour y voir clair. Dans ce cas, la sagesse de l'Église enseigne que le doute invalide...**

Aujourd'hui, l'essentiel du clergé mondial existe selon la nouvelle forme. Or, s'il est faux, cela veut dire que nous avons affaire à de simples laïcs déguisés en prêtres, en évêques ou en cardinaux. Plus exactement, nous observons un *dégradé* : Jean-Paul II (ordonné en 1946 et sacré évêque en 1958 selon le rituel classique) ; Benoît XVI (ordonné en 1951 selon le rituel classique mais sacré évêque selon le nouveau rite en 1977)... ne serait pas évêque. Si nous continuons dans cette voie, **le nouveau pape choisi par les cardinaux** — à condition d'avoir été ordonné et sacré par le nouveau rite après 1968 — **ne sera ni prêtre, ni évêque**. Nous aurons affaire un simple laïc déguisé en pape. Dans ce cas, cela signifiera l'extinction de la succession apostolique inaugurée par Saint-Pierre.

Même si la Sainte Vierge à La Salette (1846) a affirmé que « *Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'antéchrist* », et que « *l'Église sera éclipsée* », nous devons nous rappeler qu'après de nombreuses épreuves, selon les paroles du Christ : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre Elle [l'Église]* »... Ouf !

Pierre Hillard, le 4 mars 2013

Source : <http://www.bvoltaire.fr/pierrehillard/aurons-nous-affaire-a-un-simple-laic-deguise-en-pape,13312>